



DECISION N° 013 /MBPE/DGD DU 24 FEV 2021

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE
D'ARBITRAGE DE LA VALEUR

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu l'Accord sur la mise en œuvre de l'Article VII de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce de 1994, dit Accord sur l'évaluation en douane de l'Organisation Mondial du Commerce (OMC) conclu à Marrakech le 15 avril 1994 ;
- Vu le Règlement n°005/99/CM/UEMOA du 06 août 1999 ;
- Vu la Loi n°64-291 du 1^{er} août 1964 portant Code des Douanes ;
- Vu le Décret n°2020-601 du 03 août 2020 portant nomination, des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le Décret n°2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel Major Da Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur **AKE Aboa Barthelemy Léopold** (MLE 245 137-Y), Administrateur en Chef des Services Financiers des Douanes, Conseiller Technique du Directeur Général des Douanes, est nommé Président du Comité d'Arbitrage de la Valeur.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

